

ANNEXE IV

(Annexe modifiée par l'arrêté du 28 février 2011)

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE
ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS**

<p align="center">Baccalauréat professionnel Outillage de mise en forme des matériaux Option Réalisation des outillages non métalliques (arrêté du 3 septembre 1997)</p>	<p align="center">Baccalauréat professionnel Technicien Modeleur défini par le présent arrêté</p>
<p align="center">EPREUVES - UNITES</p>	<p align="center">EPREUVES - UNITES</p>
<p>U11 : Étude d'un outillage</p>	<p>U11 : Étude et analyse d'un outillage</p>
<p>U12 : Mathématiques et sciences physiques</p>	<p>U12 : Mathématiques et sciences physiques</p>
<p>U13 : Travaux pratiques de sciences physiques</p>	<p>U13 : Travaux pratiques de sciences physiques</p>
<p>U2 : Épreuve de technologie</p>	<p>U2 : Élaboration du processus de réalisation d'un outillage</p>
<p>U31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel et U35 : Économie et gestion</p>	<p>U31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel (1)</p>
<p>U32 : Mise en œuvre et conduite d'un équipement</p>	<p>U32 : Mise en œuvre et conduite d'un équipement</p>
<p>U33 : Réalisation de tout ou partie d'un outillage et U34 : Contrôle d'un outillage et du produit réalisé</p>	<p>U33 : Assemblage des constituants de l'outillage et vérification de sa conformité (2)</p>
<p>U4 : Langue vivante</p>	<p>U4 : Langue vivante étrangère</p>
<p>U51 : Français</p>	<p>U51 : Français</p>
<p>U52 : Histoire - Géographie</p>	<p>U52 : Histoire - Géographie</p>
<p>U6 : Education artistique - Arts appliqués</p>	<p>U6 : Education artistique - Arts appliqués</p>
<p>U7 : Education physique et sportive</p>	<p>U7 : Education physique et sportive</p>
<p>UF1 : Epreuve facultative de langue vivante</p>	<p>UF1 : Epreuve facultative de langue vivante</p>
<p>UF2 : Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</p>	<p>UF2 : Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme</p>

(1) En forme globale, la note à l'unité U 31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U31 et U35 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U31 et U35 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

(2) En forme globale, la note à l'unité U33 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U33 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U33 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U33 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

Baccalauréat professionnel Spécialité technicien modelleur défini par l'arrêté du 16 février 2004		Baccalauréat professionnel Spécialité technicien modelleur arrêté modifié par l'arrêté du 28 février 2011	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E.1 : Épreuve scientifique et technique		E.1 : Épreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E 11 : Étude et analyse d'un outillage	U 11	Sous-épreuve E 11 : Étude et analyse d'un outillage	U 11
Sous-épreuve E 12 : Mathématiques et sciences physiques	U 12	Sous-épreuve E 12 : Mathématiques	U 12
Sous-épreuve E 12 : Mathématiques et sciences physiques + Sous-épreuve E 13 : Travaux pratiques de sciences physiques	U 12 + U 13	Sous-épreuve E 12 : Mathématiques + Sous-épreuve E 13 : Sciences physiques et chimiques	U 12 + U 13
E.2 : Élaboration du processus de réalisation d'un outillage	U 2	E.2 : Élaboration du processus de réalisation d'un outillage	U 2
Sous-épreuve E 31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U 31	Sous-épreuve E 31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U 31
Sous-épreuve E 32 : Mise en œuvre et conduite d'un équipement	U 32	Sous-épreuve E 32 : Mise en œuvre et conduite d'un équipement	U 32
Sous-épreuve E 33 : Assemblage des constituants de l'outillage et vérification de sa conformité	U 33	Sous-épreuve E 33 : Assemblage des constituants de l'outillage et vérification de sa conformité	U 33
		Sous-épreuve E 34 : Economie-gestion	U 34
		Sous-épreuve E 35 : Prévention, santé, environnement	U 35
E4 : Langue vivante	U 4	E4 : Langue vivante	U 4
E5 : Épreuve de Français, Histoire - géographie		E5 : Épreuve de Français, Histoire – Géographie – Education civique	
Sous épreuve : Français	U 51	Sous épreuve : Français	U 51
Sous épreuve : Histoire - géographie	U 52	Sous épreuve : Histoire – Géographie E.C.	U 52
E6 : Éducation artistique – arts appliqués	U 6	E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6
E7 : Éducation physique et sportive	U 7	E7 : Éducation physique et sportive	U 7
Épreuves facultatives		Épreuve facultative	
Langue vivante	UF 1	Langue vivante	UF 1
Hygiène, prévention, secourisme	UF 2		